



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06/07/2020

### PRESENTS :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA   | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI      | <input checked="" type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cédric BON        | <input type="checkbox"/> Clémence BORELLO                   | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Marc CHARVIN | <input checked="" type="checkbox"/> Annick JOUVE DE GUIBERT | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-France ELSSENHORN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Donatella BOYE    | <input type="checkbox"/> Claire SATIER                      | <input checked="" type="checkbox"/> Valérie DIAS            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eric DIAS         | <input type="checkbox"/> Guillaume CHEVALLIER               | <input checked="" type="checkbox"/> Yann DINEUFF            |
| <input checked="" type="checkbox"/> Olivier STOECKEL  | <input checked="" type="checkbox"/> André BRACCHI           | <input checked="" type="checkbox"/> ROQUEPLAN Bernard       |
| <input type="checkbox"/> Sylvie DURANTON              |   |   |

### Pouvoirs :

Clémence BORELLO à Evelyne ZIBOURA  
Guillaume CHEVALLIER à Olivier STOECKEL  
Sylvie DURANTON à Bernard ROQUEPLAN

**Secrétaire de séance :** Annick Jouve de Guibert

### **1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai et du 22 juin 2020**

**VOTES : Pour : UNANIMITE Abstention 0 Contre : 0**

-----

### **2- Info sur l'application WhatsApp, mise en place de « Conseil Municipal »**

L'application « Conseil Municipal » sera créée par Olivier.  
Jean Pierre supprimera le groupe créé lors des élections « Cultivons notre jardin »

-----

### **3- Info sur l'élaboration du règlement intérieur à rédiger dans les 6 mois**

Guillaume établira un projet de règlement intérieur

-----

### **4- Désignation d'un élu délégué au comité des fêtes**

Eric DIAS représentera le CM au comité des fêtes

**VOTES : Pour : 14 Abstention 0 Contre : 3**

-----

### **5-info sur les rencontres personnel / élu**

Lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu en septembre 2020, le personnel communal sera invité en début de séance pour une présentation des conseillers municipaux.

### **6-délibération commission communale des impôts directs (CCID)**

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne les membres de la commission communale des impôts directs 2020 (voir tableau à venir).

Ce tableau est adopté à l'unanimité.

Nous avons 22 inscrits à ce jour.

**VOTES :            Pour :UNANIMITE    Abstention 0    Contre : 0**

-----

### **7- prime exceptionnelle COVID 19 aux agents mobilisés**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose à l'assemblée :

D'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de JARDIN afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » **au profit des agents** particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée **selon les modalités suivantes** :

En raison du surcroît significatif de travail en présentiel exercé par les :

- agents techniques polyvalents
- secrétaires de mairie,
- agents services scolaires,
- 

Un montant de 3€ sera octroyé par heure travaillée en présentiel dans la limite de 1000€ par agent.

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.

Les modalités de versement (mois de paiement, ...)

Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**VOTES :        Pour : 13        Abstention 2    Contre : 2**

### **8 – délibération loyer salon de coiffure sur période de confinement covid 19**

Madame le Maire :

- indique au conseil que la période de confinement imposée pour gérer la pandémie du covid 19 a obligé Mme ESSERTIER à fermer son salon de coiffure jusqu'au 9 mai 2020 entraînant une perte de revenus totale.

Mme ESSERTIER verse un loyer de 310.99 TTC chaque mois à la commune qui est propriétaire du local.

- Propose d'annuler le loyer de Mme ESSERTIER pour le mois d'avril afin de compenser le manque à gagner pendant le confinement
- Précise que les autres locataires (VIVAL, infirmières, station-service) sont restés ouverts pendant la période de confinement et n'ont pas subi la même perte financière, il n'est donc pas proposé de remise de loyer.

Le conseil, après délibération :

- valide l'annulation du loyer de 310.99€ dû par Mme ESSERTIER pour le mois d'avril,
- confirme que les locataires du VIVAL, infirmières et station-service ne bénéficient pas d'annulation de loyer car ils ont pu rester ouvert et continuer leur activité durant le confinement.

**VOTES :        Pour :13        Abstention 2    Contre : 2**



## **9- délibération servitude de passage de réseaux pour le terrain COSNET**

Monsieur Cédric BON, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme informe le conseil municipal que :

- l'OPAC 38 est preneur à bail de la parcelle AL 726 en vertu d'un bail à construction consenti par la commune en date du 12 et 15 février 1993,
- que M. et Mme Yves COSNET, propriétaire des parcelles AL 666 et 669, souhaitent accéder à leurs parcelles par le Square des Ormes,
- qu'une délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2019 avait été prise pour autoriser l'OPAC 38 à constituer une servitude de passage sur la parcelle AL 726,

M. et Mme Yves COSNET reviennent aujourd'hui vers nous pour compléter cette servitude par une servitude de passage réseaux et canalisations pour la desserte de leur propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise l'OPAC 38 à constituer cette nouvelle servitude
- autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**VOTES : Pour :UNANIMITE Abstention 0 Contre :0**

## **10 – commission de contrôle de la liste électorale**

### **Désignation de 5 conseillers municipaux -3 de la majorité et 2 de l'opposition**

Marie-France ELSENSOHN, Jean-Pierre HUGUET, Annick JOUVE DE GUIBERT  
Bernard ROQUEPLAN, André BACCHI

### **Désignation de 2 suppléants : 1 de la majorité et 1 de l'opposition**

Christine BEAUBOUCHEZ, Sylvie DURANTON

**VOTES : Pour : UNANIMITE Abstention Choisissez le nombre. Contre :**

## **11 – désignation représentant au SIRRA**

Jean-Marc CHARVIN

**VOTES : Pour :UNANIMITE Abstention Choisissez le nombre. Contre :**

**12 – location d'un local professionnel, 1 Place du Platane** (rajouté le 6 juillet PM.  
L'ensemble du conseil a donné son accord pour délibération)

M. AMBROSIONI, adjoint aux bâtiments, présente le dossier de M. ARNAUD et M. FARRE qui souhaitent s'établir en tant qu'infirmiers libéraux sur notre commune.

Considérant

- que l'offre d'infirmiers libéraux est insuffisante sur notre commune
- qu'un local communal est disponible depuis le départ du Boucher

Propose :

- que le local de l'ex boucherie situé au 45 route de Bérardier soit scindé en 2 parties, la partie arrière avec accès par la place du Platane, et la partie avant avec accès au 45 route de Bérardier, des travaux seront réalisés pour ce faire,
- qu'un bail d'activité professionnelle soit établi pour le local situé au 1, place du Platane au profit d'un nouveau cabinet infirmier.
- le loyer mensuel est fixé à 450 € HT et hors charges, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera appelée chaque fin d'année

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de M. AMBROSIONI, délibère favorablement

**VOTES :**      **Pour :UNANIMITE**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre :**

- .

**Questions diverses :**

**Eric Dias :** Pour les baux commerciaux, l'étude a-t-elle été faite à propos des recettes/dépenses générées par la location des locaux commerciaux

**Réponse :** l'étude sera faite à la rentrée, la commission COMMERCE -DEVELOPPEMENT DURABLE, nous présentera le résultat.

**Yann Dineuff:** Précise que le Conseil Municipal a été contacté, par une solderie, ou un magasin éphémère, pour s'installer dans un local à Jardin. Deux bouchers ou éventuellement une Auto-Ecole pourraient être aussi intéressés par le local fermé depuis plusieurs années.

A voir en Septembre

**Olivier Stoeckel :** Présente un projet pour le POLE SPORTIF DES LIESSES en annexe une copie jointe.

**Evelyne Ziboura** : Rappelle la visite de Mr RIBLIER, Directeur Général Adjoint des services de l'Agglo le mardi 7 juillet à 11H.

Et Visite du Député Madame Caroline ABADIE le vendredi 10 juillet à 10 H.

**Marie France Elsensohn** : Dans le cimetière, il a été déposé dans les parterres de fleurs, des copeaux rouges. Il en a été retrouvé sur un emplacement privé.

**Patrice Ambrosioni** : Propose de rencontrer la famille avec Marie-France

**Christine Beaubouchez** : Avant les publications Facebook, voir les pilotes de commission pour validation.

Exemple : Descriptif des classes de primaire pour la rentrée pas Définitif.

**Olivier Stoeckel** : Une information du directeur d'Ecole a été transmise par mail aux parents d'élèves. Cette information a été relayée sur le site Facebook municipal.

**Christine Beaubouchez**: ce type d'information est à transmettre à l'adjoint concerné avant toute communication externe.

**Bernard Roqueplan** : un habitant de Jardin est inquiet suite à l'annonce d'une marche pédestre dans les chemins ou bois privés, il souhaite savoir si une assurance spécifique existe.

**Evelyne Ziboura** : une marche est prévue par le sou des écoles et est de leur seule responsabilité.

**Jean-Marc Charvin**: Elle aura lieu le 10 octobre.

**Bernard Roqueplan**: Concernant le nettoyage du parking de la pharmacie, du carrefour du Tonkin, il n'a pas été fait par les agents. A l'entrée de Bérardier, le buis n'est pas taillé.

**Evelyne Ziboura** : Jean-Pierre Huguet a listé les taches d'entretien, voir avec lui le planning.

**Yann Dineuff**: Clémence Borello a fait des maquettes du nouveau site internet, 2 maquettes sont proposées.

**Olivier Stoeckel**: Le 2eme thermomètre, prêté à l'école, n'a pas été récupéré.

**Christine Beaubouchez**: un neuf te sera remis

**Olivier Stoeckel**: Les enfants jardinois pourront ils participer au Centre Aéré de Gémens pour Jardin



**Evelyne Ziboura** : une analyse sera réalisée pour un éventuel partenariat avec Estrablin pour l'année prochaine

**Jean-Marc Charvin**: Pollution Lavoir, quelles suites donnons-nous au courrier du SIRRA ?

**Evelyne Ziboura** : Nous devons relancer l'agglo pour la détection puis faire une communication sur le résultat de la recherche de pollution. Il faudra informer le Collectif Bérardier

**Jean-Marc Charvin**: relance l'agglomération

**Jean-Marc Charvin**: Des véhicules sont souvent mal garés devant l'école.

**Evelyne Ziboura** : Il sera procédé à la pose de panneaux d'interdiction de stationnement. Jean Pierre Huguet, Patrice Ambrosioni, Clémence Borello, et Evelyne Ziboura lancent une étude pour sécuriser le passage piéton situé face à l'église.

**Patrice AMBROSIONI**: Un mail a déjà été envoyé aux parents d'élèves pour rappeler l'interdiction de stationner.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23h55

Secrétaire de séance :  
Annick Jouve de Guibert